



RAPPORT ANNUEL 2010

SOMMAIRE

Message du président	2
Certificat de l'actuaire	5
Rapport de l'auditeur indépendant	6
États financiers	
Bilan au 31 décembre 2010	7
Résultats et surplus de l'exercice terminé le 31 décembre 2010	8
Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2010	8
Notes annexes de l'exercice terminé le 31 décembre 2010	9
Administrateurs et dirigeants	16

Message du président

*Chères évaluateurs agréés,
Chers évaluateurs agréés,*

L'année 2010 : une année marquée par le progrès pour le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et qui s'est terminée par la création du Fonds.

Le lancement

L'année 2010 a été une année de grande activité pour le Fonds d'assurance de l'Ordre, les organismes de réglementation ayant approuvé le projet de création d'un Fonds d'assurance responsabilité professionnelle pour l'ensemble de ses membres.

La création du Fonds permettra d'assurer, à long terme, une meilleure stabilité du coût des primes, un contrôle sur la gestion des sinistres et l'opportunité de bâtir un capital. En effet, détenir son propre Fonds d'assurance permet à l'Ordre et à ses membres de conserver les revenus de placement sur le surplus et de conserver les excédents possibles des primes sur les sinistres et les frais. De plus, le Fonds pourra constituer sa propre base de données et ainsi, détenir un actif privilégié. La création du fonds d'assurance profitera ainsi à l'ensemble des membres évaluateurs agréés et à la profession à long terme.

Le Fonds a officiellement démarré ses activités le 23 octobre 2010 suite à l'autorisation du ministre des Finances de permettre à l'Ordre d'assurer la responsabilité professionnelle de ses membres et suite à l'émission du permis d'assureur par l'Autorité des marchés financiers. Le Fonds a émis sa première police d'assurance dès novembre 2010. Cette police couvre une période de quatre (4) mois soit du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} avril 2011. Le Fonds, ayant une année financière se terminant le 31 décembre 2010, les états financiers couvrent une période de 70 jours, soit la période du 23 octobre au 31 décembre 2010.

La situation financière du Fonds

Grâce à un apport de 2 220 093 \$ provenant du fonds de stabilisation de l'Ordre, le Fonds d'assurance a pu être capitalisé de façon adéquate afin d'être en mesure d'honorer la totalité des obligations envers les membres assurés. Dès janvier 2011, un montant de 2 100 000 \$ a été confié à l'Industrielle Alliance Inc., un gestionnaire de fonds reconnu pour sa crédibilité. La totalité du montant a été investi dans des fonds mutuels d'obligations, le tout en conformité avec la politique de placements approuvée par le Conseil d'administration sous la recommandation du Comité de placements. Le solde de 120 093 \$ a été conservé pour les besoins de trésorerie du Fonds.

Le fonds de stabilisation de l'Ordre a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres assurés, laquelle entente permettait à l'Ordre d'assumer une franchise, d'obtenir une ristourne sur les primes et de conserver les revenus générés par ce fonds. Au 31 mars 2010, les fonds non grevés d'affectations du fonds de stabilisation de l'Ordre totalisaient 2 220 093 \$ et les fonds grevés d'affectation soit les excédents cumulés pour pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations totalisaient 511 649 \$. Cette somme moins les frais d'exploitation propres au Fonds de stabilisation de l'Ordre seront versés au Fonds au cours des trois prochains exercices.

Afin de minimiser les risques pour les premières années de son existence, le Fonds a conclu une entente de réassurance auprès d'AXA Assurances Inc. La rétention du Fonds, incluant l'indemnité, les frais et dépens, est de 250 000 \$ par sinistre et de 750 000 \$ par année. Quant au réassureur, son engagement est de 2 000 000 \$ par année, incluant l'indemnité, les frais et dépens.

Les évaluateurs agréés qui participaient au programme collectif de l'Ordre offert par AXA Assurances Inc. ont vu leur prime d'assurance modélisée en fonction de leur prime d'assurance tarifée pour la période du 1^{er} juin 2009 au 1^{er} juin 2010 ajustée selon une couverture de 1 million \$ par sinistre / 1 million \$ par année et majorée de 3 %.

Pour les évaluateurs agréés ayant été assurés hors du régime collectif de l'Ordre, une prime unique de 3 700 \$ par évaluateur agréé est appliquée. Pour les membres nouvellement admis, un escompte de 40% est déduit de la prime unique, ramenant ainsi la prime à 2 220 \$.

Les résultats au 31 décembre 2010 couvrent la période de 70 jours du 23 octobre au 31 décembre 2010. Les primes brutes des assurés de 531 000 \$ ainsi que les primes de réassurance de 208 000 \$ constituent les primes facturées pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} avril 2011 pour des primes nettes de 323 231 \$ desquelles la partie non gagnée de 243 723 \$ a été retranchée soit la période du 1 janvier au 1 avril 2011, générant ainsi un surplus de 34 250 \$. Le Fonds dispose donc d'un surplus de 2 254 343 \$ au 31 décembre 2010.

Les prévisions financières pour l'année 2011 approuvées par le Conseil d'administration démontrent une saine et prudente situation financière qui permet au Fonds de constituer une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les membres assurés.

Les activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration s'est assuré de respecter les exigences en matière de gouvernance et de déontologie. Toutefois, toutes les politiques et les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers seront définies, discutées et adoptées par le Conseil d'administration afin d'être mises en place au plus tard le 31 décembre 2011. La seule politique qui a été adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2010 est celle relative à la politique de placements afin de permettre au Fonds d'investir dès maintenant les avoirs reçus du fonds de stabilisation de l'Ordre. Cette politique vise à fournir un encadrement assurant une gestion saine et prudente des avoirs tout en les bonifiant avec des rendements performants dans un niveau de risque acceptable. Les opinions indépendantes de nos administrateurs d'expérience confèrent une perspective équilibrée propice à la mise en place d'un fonctionnement rigoureux et prudent pour le Fonds.

Le maintien d'un dialogue suivi avec les membres est une priorité du Conseil. La permanence de l'Ordre assurée par Madame Céline Viau, secrétaire générale et l'arrivée de Madame Joane Demers, FCA à titre de directrice générale du Fonds en novembre 2010 ont permis au Conseil de demeurer informé des préoccupations et des questionnements des membres assurés.

En conclusion, l'année 2010 a été une année fort productive pour le Conseil qui a vu l'aboutissement d'un travail acharné depuis près de trois (3) ans soit, la création du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

L'année 2011

L'année 2011 sera une année de mise en place de la structure de fonctionnement du Fonds qui est géré dans une entité indépendante de l'Ordre, avec son propre Conseil d'administration et ses propres registres comptables. La nouvelle directrice générale et son équipe débiteront les travaux pour établir et préciser les règles de fonctionnement notamment : la gestion des sinistres, les lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers, les mandats de chacun des comités, le développement d'un site WEB, le développement d'outils de formation et de prévention pour les membres assurés tout en maintenant les opérations quotidiennes du Fonds. L'équipe du Fonds travaillera également à bâtir la base de données des membres assurés afin de pouvoir tarifier les primes d'assurance selon les données propres à chacun le plus tôt possible et ainsi pouvoir apporter des ajustements, si possible, lors du renouvellement au 1^{er} avril 2012.

Remerciements

J'aimerais remercier tout particulièrement Madame Céline Viau, secrétaire générale de l'Ordre et son équipe pour tous les efforts continus qu'elles ont déployés au cours des trois dernières années pour mener à terme ce beau projet. J'en profite également pour témoigner ma reconnaissance et ma gratitude à tous les membres du Conseil d'administration qui n'ont pas hésité à s'investir dans cette belle aventure. Merci aux représentants des évaluateurs agréés: Madame Michèle Leroux, Messieurs Martin DeRico, Pierre Potvin et Gérald Savary. Merci aux administrateurs indépendants, Messieurs Denis Borgia et Jean Lizotte. Et finalement, un sincère remerciement à nos deux administrateurs sortants: Madame Gaëtane Lafontaine et Monsieur Jean Landry pour leur apport incommensurable à la mise sur pied du Fonds tout au cours de l'année 2010.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Madame Joane Demers à titre de directrice générale du Fonds et à Messieurs Daniel Benson, Raymond Duquette et Serge Lachance qui se sont joints au Conseil en janvier 2011.



Étienne Guindon É.A.

Président du conseil d'administration

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 décembre 2010 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

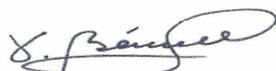
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres (000 \$)	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	0	0
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	0	0
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	0	0
(5) Autres sommes à recouvrer	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) – (4) – (5) + (6)	0	0

Passif des primes (000 \$)	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		203
(2) Passif des primes non gagnées net		203
(3) Primes non gagnées brutes	400	
(4) Primes non gagnées nettes	244	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 – (2) col. 2		41
(9) Commissions non gagnées	0	

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénaïsh, FCAS, FICA

Date de l'opinion : le 9 février 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, les états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour la période initiale de 70 jours close à cette date, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période initiale de 70 jours close à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur, permis n° 18865

Bilan au 31 décembre 2010

Actif	\$
Actif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 216 152
Comptes débiteurs	
Autres actifs	2 515
Primes à facturer	<u>531 231</u>
	2 749 898
Placements (note 5)	-
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>1 300</u>
	<u>2 751 198</u>
 Passif	
Passif à court terme	
Comptes créditeurs et charges à payer	253 132
Primes des assurés non acquises	<u>243 723</u>
	496 855
 Capitaux propres	
 Surplus	<u>2 254 343</u>
	<u>2 751 198</u>

Résultats et surplus pour la période initiale de 70 jours close le 31 décembre 2010

Activités d'assurances	\$
Primes	
Primes brutes des assurés	531 231
Primes relatives à la réassurance cédée	<u>(208 000)</u>
Primes nettes des assurés	323 231
Augmentation des primes nettes des assurés non acquises	<u>243 723</u>
Primes nettes acquises	79 508
Frais généraux d'exploitation (note 12)	<u>45 258</u>
Surplus de la période	<u>34 250</u>
Surplus au début de la période	-
Apport reçu au cours de la période (note 1)	2 220 093
Surplus de la période	<u>34 250</u>
Surplus à la fin de la période	<u>2 254 343</u>

Flux de trésorerie pour la période initiale de 70 jours close le 31 décembre 2010

	\$
Flux de trésorerie liés aux	
Activités d'exploitation	
Surplus de la période	34 250
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	
Augmentation des	
Comptes débiteurs	
Autres actifs	(2 515)
Primes à facturer	(531 231)
Augmentation des	
Comptes créditeurs et charges à payer	253 132
Primes des assurés non acquises	<u>243 723</u>
	(2 641)
Activités d'investissement	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 300)
Activités de financement	
Apport reçu au cours de la période	<u>2 220 093</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	2 216 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>-</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>2 216 152</u>

1 Constitution et nature des activités

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (l'« Ordre »), ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 23 octobre 2010 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre. Les présents états financiers couvrent la période initiale de 70 jours close le 31 décembre 2010.

Fonds de stabilisation

Le 23 décembre 2010, l'Ordre a versé un montant de 2 220 093 \$ afin de capitaliser le Fonds d'assurance en provenance du Fonds de stabilisation de l'Ordre. De plus, l'Ordre versera le solde des excédents du Fonds de stabilisation moins les frais d'exploitation propres au Fonds de stabilisation au cours des trois prochains exercices. Le montant qui sera versé devrait représenter approximativement 550 000 \$.

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la charge d'intérêts ainsi que l'amortissement de l'escompte ou de la prime sont inclus aux résultats sur une base d'exercice.

Les achats et les ventes de placements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à la date de transaction.

Placements disponibles à la vente

Les placements classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur (cours acheteur) à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est présentée dans l'excédent de l'actif sur le passif dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent. À la vente de ces placements ou à la constatation d'une baisse de valeur permanente, les gains ou les pertes cumulés à l'excédent de l'actif sur le passif sont alors comptabilisés aux résultats.

Les achats et les ventes de placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de transaction. L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placements aux résultats sur une base d'exercice.

Actifs détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actif détenu à des fins de transaction. Elle est comptabilisée à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée au résultat net. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et la durée suivante :

Matériel informatique	3 ans
-----------------------	-------

Instruments financiers – informations à fournir

Le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») exige de présenter dans les notes annexes une hiérarchie des évaluations de la juste valeur comptabilisées au bilan. Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers et comprend trois niveaux :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenue directement ou indirectement;
- Niveau 3 – évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Réassurance

Les primes et les sinistres sont présentés aux résultats, déduction faite des montants cédés à des réassureurs ou assumés par eux.

Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont présentés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres au bilan. Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et les frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

En fin de période, la provision pour sinistres non réglés actualisés a été estimée à néant puisqu'aucun avis de réclamation n'a été reçu par le Fonds.

Primes des assurés

Les primes des assurés sont comptabilisées aux résultats au prorata de la durée des polices. La couverture d'assurance s'étend du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} avril 2011 pour ensuite être du 1^{er} avril 2011 au 1^{er} avril 2012. Les primes des assurés non acquises inscrites au bilan représentent la partie des primes qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

3 Changements futurs de méthodes comptables

Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront appliquer les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Ces normes remplaceront les PCGR du Canada. Le Fonds d'assurance adoptera les IFRS et se prépare actuellement à la transition.

4 Rôle de l'actuaire et de l'auditeur

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut émettre l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et les autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail de l'auditeur. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

L'auditeur a été nommé par le conseil d'administration de l'Ordre. Sa responsabilité est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur l'image fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les PCGR du Canada. En effectuant son audit, l'auditeur fait usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport de l'auditeur indique l'étendue de son audit et de son opinion.

5 Placements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2010, les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur selon les niveaux de hiérarchie de la juste valeur.

Placements	Niveau 1	Total
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 216 152	2 216 152

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent uniquement de l'encaisse au 31 décembre 2010.

6 Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché.

Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés par la direction des changements dans les risques auxquels le Fonds d'assurance fait face ainsi que des politiques et des plans d'action mis en œuvre pour les contrôler.

Le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placements, approuvée par le conseil d'administration, privilégiant la protection du capital et la limitation de la volatilité des revenus. Les lignes directrices de la politique de placements visent à maintenir les actifs du Fonds d'assurance en générant à long terme des rendements récurrents sur les placements dans un portefeuille de fonds communs de placement en majorité obligataires.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Fonds d'assurance si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement de l'exposition aux contreparties par le biais de son portefeuille de placements et par ses activités de réassurance. Le risque de crédit associé aux primes à recevoir est moindre, compte tenu du fait que l'inscription au tableau de l'Ordre, nécessaire à l'exercice de la profession, est conditionnelle au paiement de la prime au Fonds d'assurance par les membres de l'Ordre.

Pour contrer les risques de crédit, le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placements voulant que les titres soient garantis par des octrois de la province de Québec et des émetteurs corporatifs, dont la cote de crédit n'est pas inférieure à BBB- et pour une limite maximale de 10 % par émetteur.

Le comité de placements et le conseil d'administration effectuent périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Dans le cadre de ses activités, le Fonds d'assurance conclut des ententes de réassurance. Ces ententes interviennent uniquement avec des réassureurs agréés qui ont été soumis à une analyse financière. De plus, aucune entente de réassurance non traditionnelle n'est conclue. Afin de s'adapter au contexte économique actuel, une vigie supplémentaire est effectuée afin de s'assurer du maintien de la santé financière des réassureurs du Fonds d'assurance.

Finalement, le risque maximal de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers à la date du bilan.

Le Fonds juge le risque non significatif au 31 décembre 2010.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds d'assurance éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses engagements et de ses passifs financiers. Pour contrer ce risque, le Fonds d'assurance a mis en place des échéances d'obligations sur un horizon de cinq ans, avec une durée moyenne du portefeuille d'environ 33 mois.

Une analyse régulière de la projection des liquidités et des besoins est effectuée par la direction du Fonds d'assurance et est présentée au comité de placements et au conseil d'administration.

Le Fonds juge le risque non significatif au 31 décembre 2010.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers.

Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont influencées par des fluctuations défavorables de taux du change. Le Fonds d'assurance ne détient aucun instrument financier libellé en devises et, de ce fait, n'est pas exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs. Le Fonds d'assurance gère le risque de taux d'intérêt en appliquant les procédés de contrôle suivants :

- Utilisation d'un processus structuré de gestion de l'actif et du passif;
- Accent mis sur la correspondance entre les flux monétaires prévus des actifs et des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements, notamment dans la répartition optimale des échéances des obligations.

Le Fonds juge le risque non significatif au 31 décembre 2010.

Risque de prix lié aux marchés boursiers

Le risque de prix lié aux marchés boursiers découle de l'incertitude liée à la juste valeur des actifs négociés sur les marchés boursiers.

Le Fonds juge le risque non significatif au 31 décembre 2010.

7 Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Matériel informatique	1 300	-	1 300

L'acquisition a été effectuée vers la fin de la période, ce qui explique qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé.

8 Sinistres non réglés actualisés

Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

En fin de période, la provision pour sinistres non réglés actualisés a été estimée à néant puisqu'aucun avis de réclamation n'a été reçu par le Fonds.

9 Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'incidence des sinistres majeurs sur ses résultats.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs n'étaient pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Administrateurs et dirigeants - 2011

Les administrateurs

Étienne Guindon, ÉA, président du Conseil
Martin De Rico, ÉA, vice-président
Daniel Benson, CA, EEE
Denis Borgia, avocat
Raymond Duquette, avocat
Serge Lachance, ÉA
Michèle Leroux, ÉA
Jean Lizotte, FIAC, CRM
Pierre Potvin, ÉA
Gérald Savary, ÉA

Les comités permanents - 2011

Comité de déontologie

Denis Borgia, avocat, président
Étienne Guindon, ÉA
Serge Lachance, ÉA

Comité de placements

Étienne Guindon, ÉA, président
Daniel Benson, CA, EEE
Jean Lizotte, FIAC, CRM

Comité des sinistres

Denis Borgia, avocat, président
Martin De Rico, ÉA
Michèle Leroux, ÉA
Jean Lizotte, FIAC, CRM
Pierre Potvin, ÉA
Gérald Savary, ÉA

Comité d'audit

Daniel Benson, CA, EEE, président
Raymond Duquette, avocat
Pierre Potvin, ÉA

Le personnel permanent

Joane Demers, FCA, directrice générale